



# - Ville d'Albertville

## ● Vie scolaire ●

INSCRIPTIONS  
scolaires  
2023-2024

à partir  
du 1<sup>er</sup> mars

Mon enfant entre à l'école  
maternelle ou élémentaire.

J'arrive à Albertville.

J'ai déménagé sur un autre  
secteur de la commune.

## DEUX DÉMARCHES OBLIGATOIRES À ACCOMPLIR :

- la première auprès du service Vie scolaire de la Ville,
- la seconde auprès de l'école indiquée sur le certificat d'inscription scolaire délivré par le service Vie scolaire.

### • 1 - Inscriptions auprès du service Vie scolaire

- ① Pour inscrire mon enfant, je prends rendez-vous au service Vie scolaire muni(e) des pièces nécessaires pour mon dossier.
- ② Un certificat d'inscription scolaire précisant les coordonnées de l'école d'affectation de mon enfant m'est immédiatement remis par le service.

## PIÈCES NÉCESSAIRES À PRÉSENTER

- livret de famille,
- certificat de vaccination obligatoire à jour,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone fixe...),
- jugement fixant la résidence de l'enfant en cas de séparation des parents,
- éventuellement la notification de décision d'orientation (ex : ULIS...).



# DÉROGATIONS

Si, pour des raisons particulières, je souhaite scolariser mon enfant

- sur un autre périmètre scolaire,
  - sur une autre commune,
- je peux solliciter une demande de dérogation.

Elle sera étudiée en fonction des critères définis.

Le formulaire est à retirer auprès du service Vie scolaire, **à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023**,

ou à télécharger sur le site [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr) ou sur le **Portail famille** :

<https://mon.albertville.fr>

Ce document dûment complété, accompagné des pièces obligatoires, est à remettre ou à envoyer par courrier au service Vie scolaire **avant le mardi 2 mai 2023**.

## • 2 - Inscriptions auprès de l'école\*

Je me rends à une permanence de l'école d'affectation de mon enfant muni(e) du certificat d'inscription pour valider l'admission.

*\* La scolarisation dans une école maternelle ou élémentaire est rattachée à un périmètre scolaire. En cas de doute, contactez le service Vie scolaire.*



## Inscriptions scolaires

sur rendez-vous

au 04 79 10 45 20

ou au 04 79 10 45 00

	matin	après-midi
Lundi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Mardi	fermé	13h30 à 17h
Mercredi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Jeudi	8h30 à 11h30	fermé
Vendredi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h

